

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2014/782 - Aménagement de l'espace rural - 2331**  
**Décision d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de**  
**HINSBOURG**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le Titre II du Livre 1er du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté de Monsieur le président du Conseil Général du Bas-Rhin du 14 juin 2013 constituant la commission communale d'aménagement foncier à HINSBOURG ;

Vu l'étude d'aménagement prévue à l'article L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et réalisée conformément aux dispositions de l'article R.121-20 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les propositions de la commission communale d'aménagement foncier de HINSBOURG dans ses séances du 11 septembre 2013 et du 30 septembre 2014 ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Général du 7 octobre 2013 décidant de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement et les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes de HINSBOURG ;

Vu la délibération du conseil municipal de HINSBOURG en date du 29 octobre 2014, portant avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement ;

- Décide d'ordonner l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune de HINSBOURG correspondant à une superficie à aménager d'environ 90 hectares ;

- Demande à Monsieur le préfet du Bas-Rhin, en application de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime, de fixer la liste des prescriptions que devra respecter la commission communale dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc190375-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 03/12/14